

# Ephémères

N°203 – sept/oct 2014



**CREPAN**

Comité Régional  
d'Etude pour la  
Protection et  
l'Aménagement  
de la Nature

Association fédérative régionale de préservation de l'environnement en Basse-Normandie

154 rue d'Authie 14 000 Caen / site internet : crepan.free.fr

Tel : 02 31 38 25 60 - Mail : crepan@gmail.com



Envoyé à 1500 destinataires directs

## Editorial

Bonjour,

La France a encore été condamnée par l'Europe pour raison environnementale, cette fois pour l'insuffisance d'ambition de son programme d'action contre les pollutions diffuses des eaux par les nitrates.

Quelle a été la réaction de monsieur Valls ? Il a assuré aux agriculteurs « œuvrer pour une remise à plat de la réglementation à Bruxelles... ».

Casser le thermomètre, c'est la bonne idée !

Ayant fait localement le même constat pour l'Arrêté Préfectoral « nitrates » qui est sensé renforcer localement le plan national, devant l'absence de prise en compte de ses propositions dans le cadre des réunions de concertation, le CREPAN a attaqué cet Arrêté Préfectoral devant le Tribunal Administratif.

Domage d'en arriver là ...

Claudine Joly, Présidente du CREPAN

## Adhésion, bénévolat ...

Vous n'êtes pas adhérents ? Vous pouvez encore le devenir ! Les pouvoirs publics évaluent, en partie, notre importance au nombre grandissant des adhérents.

*Si vous avez du temps, contactez-nous !*

*Nous avons besoin de bénévoles en appui à nos actions ou au fonctionnement de l'association.*

Cotisation annuelle :

Individuel : 20 euros

Couple et association : 30 euros

Étudiant, demandeur d'emploi : 10 euros

## Sommaire

- Conseil d'état .....p2
- Distance de sécurité .....p2
- Les Phtalates .....p2
- Alerte maximale .....p3
- Toujours plus de mortalité .....p4
- Progrès en santé .....p4
- Crise interne au sein des CLIs-NC..p5
- Un portrait d'adhérent .....p5
- Témoignage sortie nature.....p6



## Le Calendrier

### Sam 11 octobre : ESCAPADE NATURE POUR VOYANTS ET NON VOYANTS

Découverte tactile des arbres et arbustes de la **Colline aux Oiseaux**. Etude particulière du rôle des troncs, des branches, des bourgeons. Bilan en salle. Partenariats avec Cécitix et le Jardin des plantes de Caen.

**RDV 14h30 à l'entrée du parc**, avenue Mountbatten- Caen.

Réservation non obligatoire.

### Sam 25 octobre : PBZ n°14 (Plage Bar, Zoom) du CREPAN

La laisse de mer du jour et Zoom sur les marées, quelles forces les animent ?

**RDV à 14h30 à LION Sur MER au poste de secours**

**Infos : Annick NOËL 02 31 84 11 18 ou CREPAN 02 31 38 25 60**

Tous les détails sont sur



L'agenda participatif de l'écologie Bas-Normande créé et modéré par le

**CREPAN - FNE**

Et plein d'autres évènements encore



## Réseau agriculture

## Conseil d'Etat et nuisibles

**Conseil d'état :**

la martre, le putois et la belette ne sont plus considérés comme nuisibles dans le Calvados, on n'y croyait plus !

Suite au recours de France Nature Environnement contre l'Arrêté Ministériel définissant la liste des espèces nuisibles dans les départements et après appel

du jugement rendu en 1ère instance, le Conseil d'Etat a enfin déclassé la martre et la belette (après le putois sur tout le territoire) dans le département du Calvados.

Enfin ! Rappelons que le CREPAN avait attaqué l'Arrêté Préfectoral de classement en 2008 mais qu'un jugement favorable au

CREPAN sur la forme n'avait pas empêché le reclassement en nuisibles de ces espèces les années suivantes par le préfet. Dommage mais tout arrive, ne nous plaignons pas pour une fois !

**Claudine Joly**



## Réseau agriculture

## Distance de sécurité pour les épandages des pesticides

**Distance de sécurité pour les épandages de pesticides : 50, 100, 200 mètres ou plus ?**

Des problèmes de malaises d'enfants suite à un traitement pesticide effectué auprès d'une école a provoqué une réaction des pouvoirs publics par rapport au phénomène dit de dérive des pesticides lors de leur application. A quelle distance

est-on à l'abri ? Objectivement cela dépend s'il pleut, s'il fait du vent (pulvérisation interdite à partir d'un vent de force 3 mais autorisée en dessous), de la taille des molécules et de l'âge du capitaine (plutôt du pulvérisateur). Ségolène Royal a parlé d'interdire la pulvérisation à moins de 200 m des secteurs sensibles, tollé de la profession

et du ministère de l'agriculture, pas question ! On va bien régler le pulvérisateur et finalement le mieux serait que ces gens là plantent une haie chez eux pour se protéger. On avance ! De toute façon les études indiquent des pesticides partout tout le temps, alors ....

**Claudine Joly**



## Réseau biodiversité

## Des Phtalates dans les ailes des papillons

**De quelles espèces s'agit-il, que se passe-t-il encore ?**

En fait ces papillons ne volent pas dans la nature, ils ne volent même pas du tout. Ce sont des figurines en plastique qui accompagnent la poupée-papillon+poney vendue par la société VDK-Partner. Et voilà qu'on a détecté des phtalates dans leurs ailes transparentes. Cette présence n'est un secret pour personne car les magasins, comme Leclerc, impriment un avis sur leur ticket de caisse

( sans Bisphénol ), invitant les acheteurs à rapporter le jouet « non conforme », par mesure de précaution. On signale la présence de phtalates, sans expliquer l'inconvénient, mais un numéro de téléphone est mis à disposition pour des informations complémentaires. Essai fait, une personne bien disposée et précise donne en effet des explications sur les risques encourus par l'enfant qui lécherait le papillon, les effets cancérigènes et bloqueurs de

reproduction pouvant se manifester des années plus tard. Elle insiste sur le fait que les tableaux de bord des voitures sont riches en phtalates et qu'il ne faut pas laisser les enfants les lécher ! Cependant tous les possesseurs de ce jouet ne seront pas prévenus et on se demande comment sa mise sur le marché a échappé aux contrôles qui auraient dû l'interdire.

**Annick Noël**



## Alerte maximale pour les apiculteurs !

### L'introduction du petit coléoptère de la ruche ,



*Aethina tumida*, organisme exotique à l'Europe, a été diagnostiquée dans le sud de l'Italie en Calabre le 11 septembre 2014.

Cette infestation a été suspectée le 5 septembre 2014 dans un rucher de trois colonies de petite taille (nucléi) localisées sur la commune de Gioia Tauro (nom de la localité : Sovereto, en Calabre) à proximité d'un important port maritime qui est retenu comme possible lieu d'introduction. Des larves et des coléoptères adultes ont été mis en évidence. Le diagnostic morphologique a été réalisé localement par l'Université puis confirmé par le Laboratoire national de référence (LNR) italien (IZS delle Venezie, Padua) le 11 septembre. Des prélèvements ont été envoyés au Laboratoire de référence de l'Union européenne (LRUE) pour la santé de l'abeille (Anses, Laboratoire de Sophia-Antipolis, France) pour confirmation. L'analyse morphologique des

spécimens reçus (larves et adultes) a permis de confirmer l'identification d'*Aethina tumida*.

Le rucher a été détruit et l'environnement traité à l'aide d'insecticides. Le LNR italien a reçu l'information dans la journée du 11 septembre 2014, indiquant que la première observation a été réalisée le 5 septembre. Les autorités italiennes ont effectué la notification auprès de la DG SANCO le 12 septembre 2014 ainsi qu'à l'OIE.

Le ministère italien de la Santé a annoncé des mesures nationales pour la surveillance et, la lutte dans un objectif, éventuellement, d'éradication du parasite. Les mesures comprennent des inspections dans tous les ruchers présents dans un rayon de 20 km du lieu de l'événement. Des inspections sont aussi mises en place pour les ruchers pratiquant la transhumance dans la région de Calabre. En cas de découverte de larves ou d'adultes du petit coléoptère de la ruche la destruction et l'enlèvement de l'ensemble du rucher et le traitement du sol autour des ruchers infestés sont prévus.



La DG SANCO a sollicité le LRUE afin qu'il apporte son appui aux autorités italiennes. Actuellement une mission est menée par des experts italiens dont le responsable du LNR Franco Mutinelli et par la responsable adjointe du LRUE, Marie-Pierre Chauzat (Anses, France), pour aider les autorités locales dans la lutte contre le coléoptère.

Le petit coléoptère de la ruche est un organisme nuisible réglementé dans l'Union européenne par la directive 92/65/CEE qui définit une liste de maladies à déclaration obligatoire (annexe A). Il fait partie de la liste de l'OIE et est classé comme danger sanitaire de catégorie 1 dans la réglementation

**Article issu du site de l'ANSES, et rédigé par le LRUE santé de l'abeille (Laboratoire Anses-Sophia Antipolis) – Marie-Pierre Chauzat**





Réseau biodiversité

## Toujours plus de mortalité chez les abeilles

### Plus de 6 000 ruches ont été décimées en 2013

dans le sud de la France (Pyrénées Orientales, Ariège, Hérault, Ardèche) dans des zones plutôt de montagne avec de l'élevage sur herbe. Quelle cause ? Un spécialiste (M.E. Colin) indique qu'il n'y avait pas de pression parasitaire particulière sur ces abeilles, pas de maladie reconnaissable. Les apiculteurs se sont cotisés pour

faire faire des recherches de pesticides (10 000 euros de leurs poches) : 12 pesticides différents ont été identifiés, ils ont été retrouvés dans plus de 80 % des cas, pour la plupart des insecticides utilisés comme antiparasitaires sur les animaux d'élevage (et certains sur les abeilles aussi d'ailleurs). Le rôle d'antiparasitaires digestifs utilisés sur les vaches ou les moutons a aussi été évoqué mais pas

confirmé à ce jour. Les apiculteurs ne savent plus où mettre leurs abeilles, après les zones de culture, ils se méfient maintenant des zones d'élevage, dur ! Et ils continuent logiquement à abandonner le métier.

Claudine Joly



Réseau santé

## Progrès en santé environnement : pas sûr ...

### Effet du bisphénol A et du di-(2-ethylhexyl)phtalate, sur la formation des follicules ovariens dans le modèle souris

#### Véronique Machelon

L'infertilité concerne 10 % à 15 % des couples en âge de procréer. Parmi les causes supposées d'infertilité, on trouve le bisphénol A (BPA) et les phtalates, très utilisés comme plastifiants. Définis comme des perturbateurs endocriniens oestrogénomimétiques, ils pourraient être à l'origine d'infertilité. Leurs mécanismes d'action restent encore à préciser. Les deux études sélectionnées portent sur les effets d'une exposition au BPA ou aux phtalates pendant la période périnatale, quand se mettent en place les follicules primordiaux qui constituent la réserve ovarienne. Elles établissent qu'une exposition au BPA ou aux phtalates réduit le nombre des follicules primordiaux, ce qui pourrait diminuer la réserve ovarienne et expliquer en partie les effets de

ces contaminants sur l'infertilité féminine.

***D'où la volonté d'interdiction d'usage du bisphénol A dans les matériaux plastiques alimentaires.***

***Mais on peut lire aussi plus loin :***

#### Marie-Anne Robin

Devant la volonté des pouvoirs publics d'interdire le bisphénol A (BPA), les industriels se sont tournés vers des analogues structuraux pour le remplacer. D'ores et déjà, un grand nombre de ces analogues sont retrouvés dans les contenants alimentaires ainsi que dans notre environnement. Contrairement au cas du BPA, il n'existe pas d'obligation de déclaration pour ces composés et peu d'études ont été réalisées sur leurs effets potentiellement toxiques. Pourtant, du fait même de leur analogie de structure, la

probabilité qu'ils présentent aussi des propriétés de perturbateur endocrinien est élevée. Les deux études commentées dans cette note vont dans ce sens, l'une par des méthodes de modélisation et *in vitro* et la seconde, par une expérimentation sur le poisson zèbre. Ainsi, l'utilisation d'analogues du BPA pourrait ne pas diminuer les risques de perturbation endocrinienne, voire les amplifier.

***Rassurant, non ?***

Claudine Joly

***Extraits d'une plaquette diffusée par l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire) faisant une analyse régulière des principales publications scientifiques sur les aspects santé environnement***



## Crise interne au sein des CLIs-NC du Nord Cotentin

Réseau risque industriel

**ACRO**

ACRO  
138 rue de l'église  
14200 Hérouville St-Clair



**CREPAN**

CREPAN-FNE  
Rue d'Authie  
14000 Caen



FRANCE NATURE  
ENVIRONNEMENT



CRILAN  
10 rte d'Étang Val  
50340 Les Pieux

**GREENPEACE**

Greenpeace  
13 rue d'Enghien  
75010 Paris

### Quatre associations de protection de l'environnement se retirent des CLI du Nord-Cotentin

Communiqué de presse du 25 septembre 2014

Les trois Commissions Locales du Nord-Cotentin (CLIs-NC) traversent, depuis mi 2013, une crise interne liée au non-respect du pluralisme en leur sein. Il y a un an, l'ACRO, le CREPAN-FNE, le CRILAN et Greenpeace avaient suspendu leur participation mais maintenu un dialogue avec les dirigeants afin de trouver une issue favorable. Après un an de discussions, force est de constater que les CLI du Nord-Cotentin ne sont pas prêtes à accepter l'expression publique de la pluralité des points de vue qui devrait pourtant faire leur force et leur intérêt.

Nous avons demandé que les publications de la CLI traduisent la pluralité des points de vue de ses membres quand il n'y a pas consensus sur un sujet. De même, les personnes mandatées par la CLI pour s'exprimer en son nom doivent rapporter cette diversité comme le pratiquent de nombreuses instances pluralistes.

Cela a été refusé et nous en tirons les conséquences : **L'ACRO, le CREPAN-FNE, le CRILAN et Greenpeace décident donc, conjointement, de se retirer des CLIs du Nord-Cotentin.**

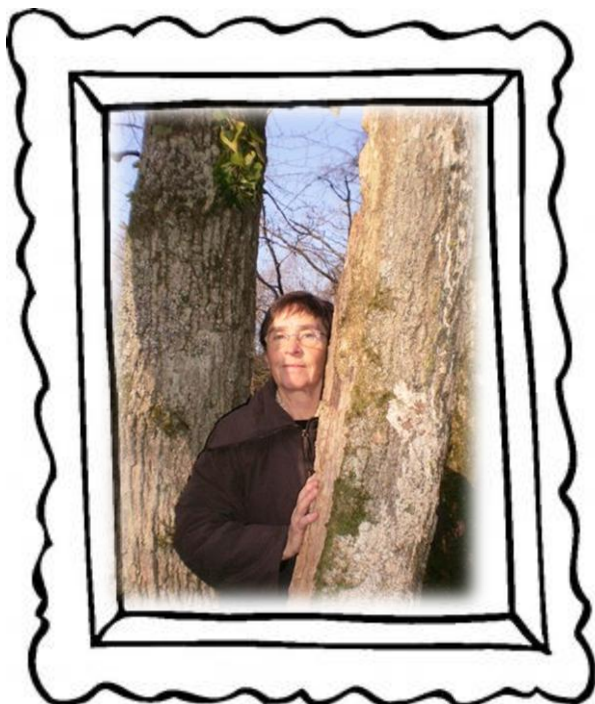
Les CLIs ne peuvent pas être le simple relais de l'information des exploitants du nucléaire.

Nous maintenons notre vigilance sur le fonctionnement et l'impact des installations nucléaires du Nord-Cotentin et, pour ceux qui y siègent, demeurons impliqués dans d'autres groupes et commissions pluralistes où un véritable dialogue est possible.

*Vous pouvez retrouver l'historique, et toute l'actualité de cette crise sur le site du CREPAN : [crepan.free.fr](http://crepan.free.fr)*



### Un portrait d'adhérent



**Prénom :** Anne-Marie

**Nom:** Duchemin

**Profession:** professeur d'histoire/géographie, puis salariée de l'industrie pharmaceutique, à la retraite

**Ses missions au CREPAN:** Vice-présidente du CREPAN, représentativité à la commission du nucléaire, au CODERST (Commission départemental des risques sanitaires et technologiques), ainsi qu'à la commission du Réseau Rural, participation au SAGE Douve et Taute Parc des marais du Cotentin et du Bessin,

**Pourquoi le CREPAN ?** Au cœur de batailles contre l'élevage de porcs industriels avec l'association locale « Cotentin Nature qualité de vie », je me suis tournée vers le CREPAN pour leur demander de l'aide, et depuis, je ne les ai plus quittés ...

**Ce qu'elle aime:** la nature passionnément

**Ce qu'elle déteste:** la bêtise et la mauvaise foi



Réseau éducation

## Témoignage sortie nature CREPAN

## Des aveugles dans la Baleine avec le CREPAN par Nicolas FORTIN, association CECITIX

Le samedi 9 août après-midi, j'ai participé à la visite autour de la baleine de Luc-sur-Mer, organisée par le CREPAN, Cécitix et la commune de Luc-sur-Mer dans le cadre des escapades nature ». Nous avons eu de la chance car le temps s'est dégagé juste pour l'heure de notre sortie.

Une fois arrivés sur la plage, proche de l'endroit où la baleine s'est échouée, Annick Noël nous a rapidement expliqué cette visite et nous a présenté les personnes de la Confrérie de la Baleine venues à cette sortie.

La baleine qui nous a réunis s'est échouée sur la plage de la commune de Langrune en 1885. Elle était déjà morte. Deux jours après son échouage, elle a été mise en vente. C'est la ville de Caen qui l'a achetée aux affaires maritimes pour la somme de trois mille Francs. Les spécialistes du laboratoire maritime sont venus l'examiner et en faire une description précise : c'est un jeune mâle. Ensuite on a commencé à la dépecer, à récupérer la graisse pour en faire du savon. Puis on a enterré le squelette pour le nettoyer.

Cette opération achevée, il sera démonté et remonté à Caen où on pourra l'observer dans l'église Saint-Sauveur durant une quarantaine d'années. Après cette période il sera transféré au jardin des plantes, où il sera

exposé une dizaine d'années.

Une fois l'intérêt retombé, la ville de Caen cède la baleine à la commune de Luc-sur-Mer qui la remontera en 1937 puis la mettra en valeur dans les décennies suivantes notamment par la création de la Confrérie de la Baleine en 1966 et par la création du musée de la baleine en 1992.

Nous sommes ensuite passés au côté pratique. Annick a déroulé sur la plage un cordon de 19 mètres, correspondant à la longueur de la baleine afin que nous puissions nous faire une idée de sa dimension. Puis le cordon a été tendu au-dessus du sable et j'ai pu le suivre pendant que Monsieur Francis Bénard, biologiste, nous indiquait les principales caractéristiques anatomiques du cétacé en commençant par la queue et en remontant vers la tête.

Cette baleine mesure donc 19 mètres de long et elle a une envergure de 4 mètres et une hauteur de plus de 2 mètres. Une autre caractéristique également intéressante est sa coloration : le côté droit est sombre et clair tandis que le côté gauche est tout noir. On pense que c'est parce qu'elle pêche en se mettant sur le côté. Mais la raison de cette particularité n'est pas encore vraiment éclaircie.

Après ce petit exposé, nous sommes allés rejoindre le squelette de la baleine où nous avons appris que ce « monstre marin » pèse environ 40 tonnes qui se décomposent ainsi : la langue pèse une tonne, le cœur 150 kilos, les viscères 10 tonnes,

les muscles 18 tonnes, le squelette 5 tonnes, la peau dans le lard 6 tonnes et un œil 1 kilo.

Francis nous a ensuite présenté deux maquettes de baleines différentes qu'il nous a fait toucher en nous les commentant. Puis il nous a expliqué l'évolution et les différentes espèces de baleine qui existent actuellement. La baleine de Luc fait partie des mysticètes car elle a des fanons et non des dents.

Pour finir la visite, nous nous sommes rendus auprès du squelette du cétacé pour mieux nous rendre compte de son volume et les personnes aveugles ont pu aller la toucher et entrer sous son architecture osseuse.

Nous avons passé un excellent après-midi en compagnie de personnes qui ont su très bien nous expliquer le monde de ces gros mammifères marins.

J'espère que ce petit compte-rendu vous donnera envie d'en savoir plus en vous rendant à une prochaine visite et au musée de la baleine à Luc-sur-mer dont voici l'adresse du site Internet:

<http://www.maisondelabaleine.com/>

**Annick Noël**

